Envoyé en préfecture le 25/03/2022
Reçu en préfecture le 25/03/2022
Affiché le 25/03/22
ID : 030-213001092-20220318-DE2022016-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 18 mars 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022016

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Sébastien Bourguet (procuration à Mme Caroline Recht), Mr Laine Jean-Michel (procuration à Mr Sauvayre Jean-Luc), Mr Eric Lafont (procuration à Mme Stéphanie Croxo)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 04/03/2022
Date d'affichage : 04/03/2022

Objet de la délibération : DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE DCIL pour l'opération de rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables sur le bâtiment communal « Complexe multiculturel de l'ancien Temple ». TRANCHE 01

Le Conseil Municipal,

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la commune qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour ce dossier afin de clarifier le plan de financement qui s'articule de la façon suivante :

Le montant des travaux s'élève à 86 674.00 euros HT soit 104 008.80 euros TTC.

Le Plan de financement est donc le suivant :

EPCI	Fonds de concours exceptionnels (21%)	18 000.00 euros
ETAT	DCIL (59 %)	51 339.20 euros
COMMUNE D'EUZET (20 %)		17 334.80 euros

Après avoir délibéré le Conseil Municipal de la commune approuve à l'unanimité de ses membres le projet et autorise Mr le Maire à mener l'opération, à demander les subventions et à mobiliser l'autofinancement et/ou l'emprunt nécessaire. Il donne également pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents relatifs au projet.

Envoyé en préfecture le 25/03/2022
Reçu en préfecture le 25/03/2022
Affiché le 25/03/22
ID : 030-213001092-20220318-DE2022016-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS
R.F.
(Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr